

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2023 à 18h30

Présents : Beatrice MONNIER, Sylvianne BARROCAS, Gilles UTTEWILER, Jean-François RIBIERE, Claudine GOUSSET, Patrick STRAUSS, Gilles GOSZKA, Masha SCHWARZWALDER, Karine LEMAZO, Jean Marie ROPP, Nathalie DONZE, Adeline ARNOULD, Céline VAN DERHEYDEN, Antoine DALLONS

Absent : Régis BAZELIN

Secrétaire de séance : Patrick STRAUSS

1. Extension du réseau concédé d'électricité pour une maison avec PC projetée impasse du Poise à CORCELLES.

A l'issue de la discussion, il s'avère qu'un complément d'information vis-à-vis de la longueur du raccordement est nécessaire.

En conséquence, ce sujet est reporté au prochain Conseil, afin d'explicitier la raison d'une telle longueur, quand bien même que cela n'ait d'impact pécunier que pour la propriétaire.

2. Convention avec la CCPH pour le reversement de la taxe d'aménagement.

Le maire lit la délibération, le reversement de cette taxe, avait été acté lors du précédent Conseil, c'est-à-dire juste avant le revirement de l'état sur ce sujet. Il est donc proposé de revenir pour cette année à l'ancienne règle, à savoir à ne rien reverser pour l'instant à la CCPH.

➤ **Unanimité**

3. Adhésion de la collectivité à la médiation préalable obligatoire MPO CDG 70.

Depuis le 25 mars 2022 un nouveau décret définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une Médiation Préalable Obligatoire. Il s'agit de décisions administratives individuelles défavorables à un agent, dont la liste exhaustive ne saurait ici être affichée.

Dans l'administration, cette fonction complexe (MPO) est confiée aux centres de gestion. Devant la spécialité technique que nécessite une telle fonction, il est proposé que nous nous dirigions également vers cette solution, le coût annuel d'une telle prestation s'élevant à 300€ annuel. (pour un travail de 5 à 7h par médiation, l'heure supplémentaire si elle s'avérait nécessaire étant facturée 50 €)

➤ **13 voix pour, 1 abstention Karine LEMAZO**

4. Convention de partenariat avec AIIS.

Depuis plusieurs années, la commune fait appel aux services de l'association AIIS (réfection salle du judo, salle du Conseil...), par l'intermédiaire d'une convention (annuelle).

Il est demandé au Conseil de se prononcer quand au renouvellement de cette dernière (200 euros/an).

➤ **Unanimité**

5. Autorisation de signature de la convention relative à l'utilisation du service de la fourrière animale.

Monsieur le Maire demande de se prononcer vis-à-vis d'une convention d'accès à la fourrière animale. Devant le coût de cette convention (792 euros/an), et le fait que cela ne règle en aucune manière le problème du transport jusqu'à la fourrière, le Conseil refuse la proposition de convention.

➤ **13 voix contre, 1 abstention Sylviane BARROCAS**

6. Demande de subvention DETR pour l'installation d'un système de vidéosurveillance.

Le maire lit la délibération pour une installation d'un système de vidéosurveillance afin de sécuriser la commune et ses infrastructures. Le devis s'élève à 28 468.51 euros, nous sollicitons l'Etat avec une demande de subvention DETR de 40% et une demande dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance avec un maximum de 70% pour le total des deux subventions.

➤ **Unanimité**

7. Demande de subvention DETR pour l'installation d'un terrain multisports.

La commune a pour projet l'installation d'un terrain multisports à côté de la salle polyvalente.

Deux entreprises ont été sollicitées afin de mener à bien ce projet, le montant HT des travaux s'élèvent à 84 579.7 euros, nous sollicitons l'Etat avec une demande de subvention DETR de 40% et une demande au Département avec un maximum de 65 % pour le total des deux subventions.

➤ **Unanimité**

8. Demande de subvention à l'agence Rhône méditerranée Corse et au Conseil Départemental de la Haute Saône pour renouvellement de conduites d'eau vétustes.

Il est nécessaire de renouveler des conduites d'eau vétustes rue de la Fontaine et rue de la Scierie, nous sollicitons l'aide de l'agence Rhône méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute Saône.

Le montant des travaux s'élèvent à 36 000 euros. Nous pourrions obtenir une subvention maximum de 70% auprès de l'agence Rhône méditerranée Corse et du Conseil Départemental.

A noté que le taux minimum demandé pour la facturation de l'eau est de 1,35 euros.

➤ **Unanimité**

9. Demande subventions 2023

Le sujet n'est pas retenu, nous délibéreront après le vote du budget quand la totalité des demandes de subventions nous auront été transmises.

Départ de Madame Claudine GOUSSET à 20h00, qui donne pouvoir à M. Jean-François Ribière.

10. Aide pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Une de nos infirmières ayant la formation d'urgentiste a décidé de s'équiper d'un défibrillateur. En effet elle s'est déjà retrouvée face à ce besoin et a dû revenir au CPI pour emprunter leur appareil, or il faut savoir que dans ce genre de situation les minutes sont comptées.

Le Conseil Municipal, après discussion, lui accorde une aide de 500 euros.

➤ **Unanimité**

11. Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif (dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts au cours de l'exercice précédent)

Le maire lit les délibérations concernant le budget principal, le budget eau et le budget chaleur afin d'obtenir l'autorisation d'engager les dépenses avant le vote du budget primitif, ceci à hauteur de 25%.

➤ **Unanimité**

12. Autorisation (Affutage primeur).

Une entreprise de primeurs et une seconde d'affutage souhaite s'installer dans la commune une journée dans la semaine ou plusieurs journées en fonction du succès.

➤ Unanimité

13. Devis Affouage ONF.

Le devis d'affouage de l'ONF pour 2023 s'élève à 1286,40 TTC.

➤ Unanimité

14. Affouage sur pied - campagne

Le conseil municipal après en avoir délibéré destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles : 44, 45 et 206-207 d'une superficie cumulée de 38 ha à l'affouage sur pied. Arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération et désigne comme garants :

M. ROPP Jean Marie, M. BAZELIN Régis, Mme DONZE Nathalie.

Arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération.

Fixe le volume minimum estimé des portions à 10 stères : ces portions étant attribuées par tirage au sort.

➤ Unanimité

15. Avis du Conseil Municipal d'un permis de construire.

Le maire expose la situation de l'ETS-REMY Centre de récupération, physiquement en place depuis 1966, et spécialisée dans cette nouvelle fonction depuis l'année 2006. concernant sa demande de permis de construire déposée afin de réaliser une extension de ses bâtiments afin d'améliorer la sécurité de ses employés suite à un accident survenu en février 2022.

➤ Unanimité

16. Aide à la Turquie

Suite au séisme qui a eu lieu en Turquie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur ou non d'une aide financière. Après discussion, Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière pour un montant de 150 euros.

➤ 7 voix pour 1 voix contre 6 abstentions

Questions diverses

Première question évoquée : Est-ce que le vote est secret ? réponse non.

Une deuxième question a été proposée, celle-ci concernait la dangerosité du haut de la grande Rue, à l'arrivée du rond-point. Afin de palier à ce souci, la pose d'un miroir a été votée. Celui-ci sera installé vers le n°27 de cette rue.

Séance levée 21h15



Fait à Saulnot le 17/02/2023
Le Maire Jean-François RIBIERE